SUBVENTION COMMUNALE
EXERCICE 2021

A retourner impérativement avant le 16 avril 2021

RAPPEL

- ×Ce document est établi sur un format d'année civile, la procédure est la même sur un fonctionnement en année scolaire
- ×Pour les associations ayant plus de 23000 euros de subventions publiques, il faut remplir les obligations de justification
- ×Votre demande sera considérée comme complète à réception des pièces suivantes :
  - ⇨Le présent dossier dûment renseigné. NOUVELLE RUBRIQUE p2: actions et projets à remplir obligatoirement
  - ⇨Un Relevé d'Identité Bancaire de l'année en cours
  - ⇨Le Procés Verbal signé de l'assemblée générale ainsi que le bilan d'activités
  - ⇨Le nombre d'adhérents certifiée officiellement par votre Fédération ou autre organe de tutelle.
  - ⇨Pour une 1ére demande, joindre impérativement les statuts de l'association ainsi que la copie du récépissé de déclaration en Préfecture ou copie de la parution au Journal Officiel

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Date de création au journal officiel..14/06/2005..... N° Préfecture .W1320019 42.....

Nom..LES AMIS DE T'ES I.N.T'ES BAT. EDIT & POLLUX

Adresse siège social...1 ave de l'hôtel de ville.....

...30.800.....St Gilles.....

Local municipal: oui / (non) Montant du loyer.....

Adresse du local (si différente).....

N°Siren / Siret..500.762.943.00032.....

Téléphone..09.70.90.47.73.....

Email..developpement@tntb.net.....

Site internet ou réseau social:..http://tntb.net ou instagram @edit_et_pollux_2.0.....

Fédération ou organisme d'affiliation:.....

OBJET DE L'ASSOCIATION

...Soutien aux arts numériques et plastiques.....

.....

COMPOSITION DU BUREAU (joindre la liste complète le cas échéant)

Président	Nom:..LALLEMENT.....	Prénom:..JULIE.....
	Adresse:...41...rue....Enclos Rey.....	
	Code postal / Ville:..30.000.....NIMES.....	Tèl:...06.70.85.03.20.....
Vice-Président	Nom:...GASQUET.....	Prénom:..Romain.....
	Adresse:...22 rue des Bernardines.....	
	Code postal / Ville:..13.100....Aix-en-Provence.....	Tèl:..06.27.06.01.83.....
Secrétaire	Nom:.....	Prénom:.....
	Adresse:.....	
	Code postal / Ville:.....	Tèl:.....
Trésorier	Nom:...CUSSAL.....	Prénom:..ABDEL.....
	Adresse:...60...rue...Chatrausse.....	
	Code postal / Ville:..13200.....ARLES.....	Tèl:..0663.48.6074.....

PERSONNE A CONTACTER EN CHARGE DU DOSSIER

Nom: LOMBARDI Prénom: LAETITIA

Téléphone personnel: Téléphone professionnel: 09.70.90.47.73

PERSONNEL

Nombre total de salariés: 5 Type de contrats: 1 PEC + 2 CDD + 2 CDD Intermittent

ADHERENTS DE L'ASSOCIATION

Nombre d'adhérents: 16, dont 3 dirigeants et 7 bénévoles

Tranche d'âge	Nbre Femmes	Nbre Hommes	Total	Montant des cotisations	
				P.U	total
Moins de 6 ans					
6-12 ans	2		2	2€	8
13-15 ans	2	3	5	2€	10
16-25 ans					
26-60 ans	3	5	8	2€	16
Plus de 60 ans	1		1	2€	2
Totaux:	8	8	16	2€	32

INFORMATIONS FINANCIERES

Montant de la subvention souhaitée: € 1ère demande: OUI (NON)

Si l'assemblée délibérante vote une subvention de fonctionnement, un virement sera effectué sur le compte bancaire de l'association

ACTIONS ET PROJETS 2021 (vous pouvez compléter cette rubrique sur papier libre)

Edit & Pollux est un lieu de l'association les Amis de T'Es InT'Es Bat, situé à Saint-Gilles. Nous souhaitons mettre en place des actions culturelles en direction des habitants et de tous les curieux.
Depuis Septembre 2019, nous menons différentes actions dans notre lieu.
Il y a d'une part des ateliers, menés par des professionnels des arts numériques & Plastiques, tous les mercredis après-midis à destination des enfants du centre ancien. Il y a également un atelier à destination des ~~adhérents~~ adultes qui a lieu deux fois par mois (voir programmes). A travers les ateliers nous souhaitons promouvoir de nouveaux moyens d'expressions en apprenant plusieurs techniques artistiques tout en menant une réflexion autour du numérique avec les participants. Nous avons un petit groupe régulier d'une dizaine d'enfants, et de nouveaux participants ne cessent de s'inscrire. Nous ne pouvons pas répondre à la demande de tous. Le Covid nous obligeant à réduire le nombre de participants. Nous souhaitons pouvoir créer plus de rendez-vous. Notamment grâce à un partenariat avec un lycée qui nous donne à recycler leurs anciens ordinateurs afin d'apprendre aux personnes à se servir de Linux et qu'ils puissent repartir avec un ordinateur ou des ateliers parents-enfants avec le rebap autour de la création d'une tablette avec raspberry pi.
En 2020, nous avons accueilli 2 artistes (+1 reportée en 2021) en résidence. Ces artistes ont animé un atelier sur une technique artistique qu'ils utilisent. A la fin de chaque résidence, une sortie publique présentant leurs travaux a été organisé. Avec les résidences, nous souhaitons faire se rencontrer les artistes, la ville et les habitants. Ces questionnements sont au coeur de notre travail. Aode Rose a utilisé des photos glanées auprès des habitants et du musée. Estelle Lacombe a mené un travail sur le symbole de la ville, la bière, et la pharmacopée en hommage à l'ancienne fonction de notre lieu. Corinne Seraphin (résidence reportée), quant à elle, va aider les habitants à écrire un scénario pour la réalisation prochaine du film "Circuit-Court".
Nous souhaitons créer une nouvelle dynamique dans la ville, en rassemblant différentes structures de la commune au sein de nos projets. Nous sommes porté par l'envie de trouver du sens avec les habitants.

BILAN DU PRECEDENT EXERCICE

Cocher l'exercice qui vous concerne: du 01/01/2020 au 31/12/2020 ou du ...../...../..... au ...../...../.....

DEPENSES

ACHATS	
* Dépenses d'investissement (matériels, équipements, etc)	1757
* Fournitures	191,40
* Prestations de services	1438,28
* Autres…..	
SERVICES EXTERIEURS	
* Formation des bénévoles	
* Assurance	
* Documentation	
* Location	1140
* Entretien	
* Autres……	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
* Honoraires, rémunérations	2400
* Publicité, frais postaux, téléphone	900
* Transports d'activités, et d'animations	
* Missions et réceptions, déplacements	
* Autres……	
CHARGES DE PERSONNEL	
* Salaires et charges	17 895
* Frais généraux	
* Autres	
CHARGES FINANCIERES	
(agios, frais bancaires, etc)	36
CHARGES EXEPTIONNELLES	
……	
TOTAL DEPENSES:	25757,68

RECETTES

VENTES DE PRODUITS	
* Vente de spectacles	
* Ventes de marchandises	26
* Prestations de services	3560
* Produits activités annexe	
Sous total:	3586
SUBVENTIONS	
Subventions de la ville de Saint-Gilles	1000
AUTRES SUBVENTIONS PUBLIQUES	
* Europe	
* Etat	7500
* Région	
* Département	3000
* Intercommunalité d'agglo	
* Agence de paiement des emplois aidés	
Sous total:	10500
SUBVENTIONS PRIVEES:	
* Partenariat:	
* Mécénat, sponsoring:	
Sous total:	
PRODUITS DE GESTION COURANTE:	
* Cotisations:	
* Adhésion:	20
AUTRES PRODUITS	
* Sur exercices antérieurs	
* Autres ..Ressources propres	10651,68
TOTAL RECETTES:	25757,68

Attention: le total des dépenses doit être égal au total des recettes !

La subvention municipale sollicitée de…1000…..euros représente……3,88….% du total des recettes

Date et signature du trésorier:

13.04.21

XEAH !
DVD COLLECTIF/T'ES IN T'ES BAT/
VIDEOS/CREATION/NUMERIQUE/ESSAIS/
www.tesintesbat.com/2005/tesintesbat@gmail.com

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

DEFICIT REPORTE:	

EXCEDENT REPORTE:	

DEPENSES

ACHATS	
* Dépenses d'investissement (matériels, équipements, etc)	4850
* Fournitures	
* Prestations de services	1872
* Autres…..	
SERVICES EXTERIEURS	
* Formation des bénévoles	
* Assurance	150
* Documentation	
* Location	560
* Entretien	1000
* Autres… Alimentation……	691
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
* Honoraires, rémunérations	3600
* Publicité, frais postaux, téléphone	2300
* Transports d'activités, et d'animations	400
* Missions et réceptions, déplacements	
* Autres… Personnels extérieurs.	960
CHARGES DE PERSONNEL	
* Salaires et charges	13 245
* Frais généraux	1 140
* Autres	
CHARGES FINANCIERES	
(agios, frais bancaires, etc)	
CHARGES EXEPTIONNELLES	
……	
TOTAL DEPENSES:	30 768

RECETTES

VENTES DE PRODUITS	
* Vente de spectacles	
* Ventes de marchandises	
* Prestations de services	6060
* Produits activités annexe	
Sous total:	6060
SUBVENTIONS	
Subventions de la ville de Saint-Gilles	1700
AUTRES SUBVENTIONS PUBLIQUES	
* Europe	
* Etat	13 658
* Région	
* Département	5200
* Intercommunalité d'agglo	
* Agence de paiement des emplois aidés	3600
Sous total:	22 458
SUBVENTIONS PRIVEES:	
* Partenariat:	
* Mécénat, sponsoring:	500
Sous total:	
PRODUITS DE GESTION COURANTE:	
* Cotisations:	
* Adhésion:	50
AUTRES PRODUITS	
* Sur exercices antérieurs	
* Autres ……	
TOTAL RECETTES:	30 768

Attention: le total des dépenses doit être égal au total des recettes !

La subvention municipale sollicitée de…1700……..euros représente……5,53……% du total des recettes

Date et signature du trésorier:

13.04.21

DVD/COLLECTIF/T'ES IN T'ES BAT/
VIDEOS/CREATION/NUMERIQUE/ESSAIS/
www.tesintesbat.com/2005/tesintesbat@gmail.com

OBJECTIFS DE RESULTATS (à remplir uniquement par les associations sportives)

	Niveau	Implication, résultats, objectifs	Catégorie ou tranche d'âge
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

ENCADREMENT

Nom et prénom	Salarié ou bénévole	Diplôme (1)	Contrat (2)	Equipe / autre (3)
DAVID LEPOLARD	Salarié	BAC + 4	CDD	Ateliers (pratique artistique)
LUCIE FERIN	Salarié	BAC +5	CDD	Ateliers (pratique artistique)
DYLAN DE SA	Salarié	Bac Pro	CDD	Ateliers (encadrement du groupe)

(1): Indiquer le diplôme sportif obtenu ou la formation suivie. La copie des diplômes ou l'attestation de formation est à fournir obligatoirement

(2): Indiquer le type de contrat de l'encadrant (CDD, CDI, Contrat aidé, etc…)

(3): Indiquer qui est concerné ou la spécialité encadrée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE D'ARLES

CABINET
BUREAU DES ASSOCIATIONS
16 RUE DE LA BASTILLE
13637 ARLES CEDEX
04 90 52 55 74

Le numéro W132001942 est à rappeler dans toute correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION

de l'association n° W132001942

Ancienne référence de l'association
0132008308

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

LE SOUS-PREFET D'ARLES

donne récépissé à **Madame la Présidente**
d'une déclaration en date du : **18 mars 2014**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

SIEGE

dans l'association dont le titre est :

LES AMIS DE T'ES IN T'ES BAT

dont le nouveau siège social est situé : Maison des associations
3 boulevard des Lices
13200 Arles

Décision(s) prise(s) le(s) **05 mars 2014**

Pièces fournies : Procès-verbal
Statuts

Arles, le 18 mars 2014

Pour le Sous-préfet d'Arles

SOUS PREFECTURE D'ARLES ASSOCIATIONS

L'attachée,
Chef de Bureau

Arlette BICHERON

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3
Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.
Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.
Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :
Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :
L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère

Duplicata

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE D'ARLES

REGLEMENTATION
SERVICE DES ASSOCIATIONS
16 RUE DE LA BASTILLE
13637 ARLES CEDEX
04 90 18 36 74

Le numéro W132001942 est à rappeler dans toute correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION

de l'association n° W132001942

Ancienne référence de l'association :
0132008308

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

LE SOUS-PREFET D'ARLES

donne récépissé à **Madame la Présidente**
d'une déclaration en date du : **06 avril 2010**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS

dans l'association dont le titre est :

LES AMIS DE T'ES IN T'ES BAT

dont le siège social est situé : 7 place Favier
13210 Saint-Rémy-de-Provence

Décision(s) prise(s) le(s) : **18 janvier 2010**

Pièces fournies : Liste dirigeants

Arles, le 13 avril 2010

Pour le Sous-Préfet d'Arles

Pour le Sous-Préfet,
La Secrétaire Générale

Cécile MOVIZZO

SOUS-PREFECTURE D'ARLES
Réservé à la POLICE GENERALE

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :
Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.
Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.
Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :
Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :
L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

LES AMIS DE T'ES IN T'ES BAT

Statuts
L'association est déclarée sous le régime de la loi du 1er Juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.
Siège social : Maison de la vie associative, 3 boulevard des Lices, 13 200 Arles

OBJET
Développement et soutien aux arts numériques et plastiques.

Article 1er
Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie sous le régime de la loi du juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 ayant pour nom « Les Amis de T'es In T'es Bat ».

Article 2
Cette association a pour but de soutenir et développer les arts numériques par :
- l'organisation et la diffusion d'expositions
- la production de spectacles, concerts et performances
- l'édition d'objets numériques et imprimés
- la promotion et l'accompagnement d'artistes notamment au travers de résidences
- des actions de formation
- des actions de médiation et de documentation
- des actions d'animation culturelle
- une veille technologique
- l'animation de réseaux
- des actions de consulting
- diffusion d'œuvres d'art
- prestation de service
- organisation d'une programmation pour le lieu Edit & P0llux

Article 3
Le siège social est fixé à Arles (13200).
Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration. Si le conseil d'administration le proclame, la rectification par l'assemblée générale sera alors nécessaire.
Les bureaux de l'association se situent au 1 rue de l'hôtel de ville 30800 Saint-Gilles.
L'association a un établissement secondaire Edit & P0llux situé au 1 rue de l'hôtel de ville 30800 Saint-Gilles.

Article 4
L'association se compose :
- de membres adhérents
- de membres bienfaiteurs
- de membres actifs
- de membres d'honneur

Article 5
Est membre de l'association toute personne ayant adhéré aux présents statuts et ayant réglé sa cotisation. Les membres adhérents le sont par versement d'une cotisation d'un montant de 2 euros pour l'année.
Les membres bienfaiteurs le sont par versement d'une cotisation annuelle d'un montant supérieur ou égal à 10 euros.

Les membres d'honneur le sont par décision de décerner ce titre par le conseil d'administration en raison des services rendus à l'association par des personnes dont le parrainage a été particulièrement souhaité des services rendus à l'association et/ou qui méritent la reconnaissance du conseil d'administration. De la même manière qu'il a été attribué, le titre peut être retiré à tout moment par décision du conseil d'administration. Ce titre confère le droit de faire partie de l'assemblée générale sans verser de cotisations.

Une personne morale (organisation publique ou privée) peut devenir membre de l'association par le versement d'une cotisation annuelle de 30 euros. Seule une personne physique représentant cette organisation pourra cependant participer et voter lors des assemblées générales.

Article 6
La qualité de membre se perd par :
- radiation pour non-paiement de la cotisation annuelle après rappel à l'intéressé
- démission signifiée par écrit et par courrier recommandé adressée au président de l'association
- décès
Tout recours devra être formé dans un délai d'un mois à compter de la réception de l'avis de radiation. Dans tous les cas la cotisation reste acquise à l'association.

Article 7
Les ressources de l'association comprennent :
- les cotisations
- les subventions et aides du conseil de l'Europe, de l'État, du Département, de la Région, de la Commune ou des consulats ainsi que toutes aides provenant des collectivités et établissements publics et des partenaires publics ou privés.
- le produit des activités de l'association, dont les recettes de manifestation, la vente d'objets édités sur supports numériques ou imprimés, ainsi que les rétributions perçues en contrepartie de prestations sociales fournies par l'association.

Les moyens de l'association comprennent :
- la réalisation d'œuvres artistiques
- l'organisation de manifestations à vocation culturelle
- la promotion directe lors de manifestations ou festivals à vocation culturelle
- l'organisation et la tenue d'actions de formation
- l'organisation et la tenue d'actions de médiation, de valorisation et de documentation
- l'organisation et la tenue d'actions de consulting
- tout autre additif inscrit dans le règlement intérieur de l'association

Article 8
L'établissement Edit & P0llux, établissement secondaire de l'association, basé à Saint-Gilles (Gard) a pour vocation de créer un lieu à destination des habitants. Ses principales actions sont :
- La réalisation d'ateliers de pratiques artistiques et numériques
- La médiation autour des arts plastiques et numériques
- L'organisation d'exposition dans le lieu et hors-les-murs
- L'accueil de résidences d'artistes
- L'organisation de performances, spectacles, conférences artistiques
- D'être un lieu ressource concernant le matériel numérique
- D'être un lieu d'édition
- La diffusion d'œuvres d'art
- La création graphique

Article 9
L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de membres choisis parmi les membres actifs et/ou membres d'honneur et élus pour un an par l'assemblée générale. Ces membres sont rééligibles.
Le conseil choisit parmi ses membres et pour une durée d'un an un bureau composé de :
- un(e) président(e)
- un(e) trésorier(e) et si besoin un trésorier(e) adjoint
- un(e) secrétaire et si besoin un(e) secrétaire adjoint

Chaque administrateur peut détenir un pouvoir en sus du sien. Le rôle des administrateurs est défini dans le règlement intérieur. Le conseil d'administration est renouvelé par moitié tous les ans, afin d'assurer la continuité de la gestion. Nul ne peut faire partie du conseil d'administration s'il n'est pas majeur.
En cas de vacances d'un ou plusieurs membres du bureau et/ou du conseil d'administration, le conseil d'administration pourvoit au remplacement provisoire de ce ou ces membres. Le remplacement définitif aura lieu lors de l'assemblée générale suivante. Le pouvoir des membres ainsi élus prend fin à la date où devait expirer le mandat des membres remplacés.

Article 10
Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an, sur convocation du président, pour faire le bilan des actions engagées par l'association, passées et à venir, et se répartir les diverses tâches selon la fonction de chacun de ses membres.
La fréquence des réunions est fixée par le conseil d'administration lui-même.
Il est tenu un compte-rendu de ces séances, signé par le président et le secrétaire, et établi sans ratures sur des feuillets numérotés.
Les décisions sont prises par consensus. En cas de désaccord, les orientations sont départagées au vote, à la majorité des voix ; en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.
Tout membre du conseil d'administration qui n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sans excuse pourra être considéré comme démissionnaire et remplacé selon les modalités fixées à l'article 9.

Article 11
L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association et se réunit chaque année au mois de septembre. Les membres y sont invités par le secrétaire par mail ou par courrier simple au moins 15 jours avant la date prévue.
L'ordre du jour en est constitué par les membres du conseil d'administration suite aux demandes exprimées par les membres au bureau et des principaux acteurs de l'association, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'assemblée.
Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée. Ne devront être traitées lors de l'assemblée générale ordinaire que les questions soumises à l'ordre du jour d'administration.
Le vote par procuration est possible dans la limite de deux procurations par électeur présent.

Article 12
Le bureau peut convoquer, si besoin ou sur demande d'au moins quatre membres actifs, une assemblée générale extraordinaire selon les modalités et délais prévus à l'article 10.
L'assemblée générale extraordinaire peut apporter aux statuts toutes les modifications utiles, sans exceptions ni réserve. Elle prend ses délibérations à la majorité des deux tiers des membres présents et délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents.
La décision majoritaire d'une assemblée générale extraordinaire peut amener au renouvellement intégral ou partiel des membres du conseil d'administration.
Une feuille de présence sera émergée et certifiée par les membres du conseil d'administration.

Article 13
En assemblée générale ordinaire, les décisions sont prises à la majorité absolue des membres actifs, présents ou représentés.
En assemblée générale extraordinaire, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres actifs présents.
Dans les deux types d'assemblée la voix du président est prépondérante.

Article 14
Un règlement intérieur de l'association sera établi par le conseil d'administration. Ce règlement déterminera les détails d'exécution des présents statuts et fixera les points non fixés par les statuts, notamment ceux qui concernent l'administration internet de l'association.

Article 15
Le président doit faire connaître dans les trois mois, au nom du conseil d'administration, tous les changements intervenus dans l'administration ou dans la direction de l'association, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association a son siège social.
Le président est chargé de remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation en vigueur.
Les registres de l'association et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement sur toute réquisition du ministre de l'Intérieur ou du préfet, à eux-mêmes ou à leurs délégués, ou a tout fonctionnaire accrédité par eux.

Article 16
En cas de dissolution prononcée par deux tiers au moins des membres actifs présents à une assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet, un ou plusieurs liquidateurs qui jouiront de pouvoirs étendus seront nommés.
L'actif net s'il y a lieu sera dévolu à toutes les associations déclarées poursuivant localement un objet similaire, ou à tous établissements publics ou privés reconnus d'utilité publique, de son ou de leur choix conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.
La dissolution devra faire l'objet d'une déclaration à la préfecture.

Fait à Arles
Le 30/11/2020
En 5 exemplaires originaux et de teneur

La présidente
Julie Lallement

Le trésorier
Abdel Oustad

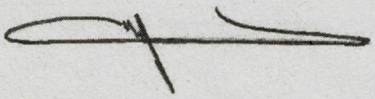

Le secrétaire
Romain Gasquet

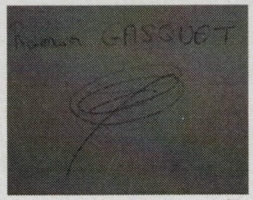

Crédit Mutuel

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	**07907**	**00020454802**	**19**	**EUR**

Domiciliation
CCM ARLES

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8079 0700 0204 5480 219

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM ARLES
66 RUE DE LA REPUBLIQUE
13200 ARLES
☎4 90 99 43 81

Titulaire du compte (Account Owner)
LES AMIS DE T'ES IN T'ES BAT
EDIT & POLLUX
1 RUE DE L HOTEL DE VILLE
30800 ST GILLES

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte.Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Crédit Mutuel

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	**07907**	**00020454802**	**19**	**EUR**

Domiciliation
CCM ARLES

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8079 0700, 0204 5480 219

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM ARLES
66 RUE DE LA REPUBLIQUE
13200 ARLES
☎4 90 99 43 81

Titulaire du compte (Account Owner)
LES AMIS DE T'ES IN T'ES BAT
EDIT & POLLUX
1 RUE DE L HOTEL DE VILLE
30800 ST GILLES

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte.Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Crédit Mutuel

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	**07907**	**00020454802**	**19**	**EUR**

Domiciliation
CCM ARLES

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8079 0700 0204 5480 219

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM ARLES
66 RUE DE LA REPUBLIQUE
13200 ARLES
☎4 90 99 43 81

Titulaire du compte (Account Owner)
LES AMIS DE T'ES IN T'ES BAT
EDIT & POLLUX
1 RUE DE L HOTEL DE VILLE
30800 ST GILLES

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte.Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

ASSEMBLEE GENERALE DE LES AMIS DE T'ES IN T'ES BAT – EDIT & P0LLUX

Présents :

Julie Lallement, Présidente de l'association
Abdel Oustad, Trésorier
Romain Gasquet, bénévole
Flore Liron, représentante le CPIE du Pays d'Arles en tant que Chargée de mission Médiation territoriale
David Lepolard, réalisateur associé
Lucie Ferlin, artiste associée
Laëtitia Lombardi, administratrice associée de l'association
Marlène Dabeau, représentant La Croisée en tant que Chargée du pôle famille
Morusque, artiste

L'Assemblée Générale e eu lieu en visio-conférence à cause du confinement dû à a crise sanitaire. Elle a débuté avec une présentation des membres présents et de l'ordre du jour.

Approbation du rapport moral

Malgré les difficultés rencontrées avec la crise sanitaire, l'association a su rebondir pour continuer ses activités.
Le rapport moral aussi bien pour les activités en PACA, dans le Gard et dans le lieu Edit & P0llux a été approuvé. (cf le rapport d'activités).

Approbation du budget 2018

L'association rencontre depuis plusieurs années des difficultés concernant sa comptabilité. Du retard a été pris qui fut rattrapé en 2019. Mais notre comptable nous a appris en juin qu'il ne souhaitait pas continuer notre comptabilité. Nous avons rencontrés des difficultées pour la récupérer car elle avait été déplacé dans un autre cabinet dans l'Hérault. Une fois récupérée nous entrions dans les vacances d'été. A la rentrée, nous avons pris contact avec un cabinet saint-gillois. Après plusieurs réunions, un devis à 4000€ nous a été proposé. Le bureau a refusé ce devis. Abdel Oustad, trésorier a alors pris contact avec un comptable sur Fourques. Une réponse de sa part a été formulé en novembre 2020. La comptabilité de 2019 va donc être déposé chez eux. Et nous espérons ainsi pouvoir être à jour courant 2021 de notre comptabilité 2019 et 2020.

Le budget de 2018 a été approuvé à l'unanimité. Nous observons une augmentation du budget annuel et une meilleure gestion de celui-ci.

Le budget prévisionnel 2021 a été approuvé à l'unanimité. Il pose cependant question sur le statut de l'association.

Modification des statuts

Abdel Oustad, trésorier a remis en cause le statut associatif de l'association et propose de travailler sur un passage en scop. L'association a proposé de créer des séances de travail pour réfléchir à cette situation.

Nous avons mis en jour les statuts en rajoutant dans l'objet de l'association les arts plastiques. Nous avons également changé le montant de l'adhésion pour être en accord avec les moyens des bénéficiaires de nos actions dans l'article 5.
La mission « organisation d'une programmation pour le lieu Edit & P0llux » a été ajouté l'article 2.
L'établissement secondaire Edit & P0llux ainsi que ses missions ont été rajouté aux statuts dans l'article 3.
L'article 8 fait à présent référence aux actions menées dans l'établissement secondaire.
Dans l'article 10 les CA se réunissent deux fois par an au lieu de quatre afin de se conformer à la réalité des disponibilités de chacun de ses membres.
Il a été décidé à l'article 11 que l'AG se réunit chaque année au moins de septembre.

Changement de secrétaire et renouvellement du bureau

Sandrine François a émis l'envie de quitter son poste de secrétaire. Romain Gasquet, s'est alors proposé. Il a été élu à l'unanimité.
Julie Lallement, a été réélu à l'unanimité à la présidence de l'associaion.
Abdel Oustad, a été réélu à l'unanimité en tant que trésorier.

A Arles, le 30/11/2020

Julie Lallement
La Présidente

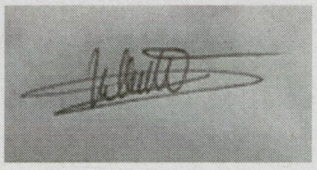

Abdel Oustad
Le trésorier

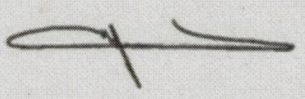

Romain Gasquet
Le secrétaire

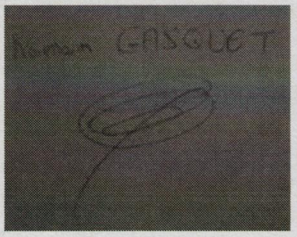

BILAN ACTIVITES & MORAL LES AMIS DE T'ES IN T'ES BAT - EDIT & P0LLUX

Notre association a vécu une année pleine d'actions et a pu réaliser certains des projets envisagés au cours de la dernière Assemblée Générale.

=> Janvier 2020 : Départ de Lucie Gibelin de sa mission service civique, grosses difficultés pour l'équipe de trouver une autre personne.

=> Janvier 2020 : Commencement d'un inventaire des biens de l'association.

=> Janvier 2020 : Continuité des rendez-vous du mercredi après-midi avec de nouvelles propositions.

=> Février 2020 : Présentation de saison en février est un succès. Les habitants et les institutions sont au rendez-vous.

=> Mars 2020 : Fermeture du lieu du 16 mars à août au public. Durant le confinement nous avons apporté notre aide aux habitants du quartier notamment avec le don d'ordinateur pour que les enfants puissent continuer à suivre leurs cours à distance.

=> Avril 2020 : Journée du Poisson d'Avril annulée. Il s'agissait d'un programme spécial sur la journée, tourné autour du poisson.

=> Août 2020 : Quartier d'été réalisation d'une semaine d'ateliers vidéos avec l'association AVEC, Comme le Colonel et Les Petits Débrouillards. Succès auprès du public.

=> Septembre 2020 :Présentation de saison en septembre en même temps que la sortie de résidence de Aude François et son spectacle dans la crypte de l'abbatiale. expo-scenographie sur la grand place. Les habitants et les institutions sont au rendez-vous.

=> Première année de résidence avec la venue d'Aude Rrose et Estelle Lacombe. Résidence de Corinne Serapion reportée en 2021 pour cause de coronavirus.

=> Expo Street-Photo dans le centre ancien et Sabato repoussé en janvier 2021 car aucun financé n'a pu être fléché par la ville. Seul la DDCS nous a apporté une aide pour les photos réalisées au quartier Sabatot.

=> Septembre 2020 : Pose enseigne Croix-Rouge : Premier contact avec la croix rouge de Saint-Gilles. Réalisation de l'enseigne et de la signalétique à l'intérieur. Travaux d'adhésifs pour leur voiture à réaliser plus tard

=> Octobre 2020 : Quartier d'automne réalisation d'une semaine d'ateliers vidéos dans le centre ancien et d'une semaine de photos dans le quartier Sabatot avec l'association AVEC, Comme le Colonel et Les Petits Débrouillards. Succès auprès du public.

=> Novembre / Décembre 2020 :Participation à un DLA afin de faire évoluer la structure et de mieux l'organiser.

Actions en dehors du lieu :

- Création du site " ACM" pour la DDCS

- Nouveaux carnets geoproject et ateliers test au labo2 de carré d'art bibliothèque. Design des pochettes avec l'artotheque de nimes.

- Un air de vacance : Réalisation de films et fanions pour le centre social André Malraux

- 10 marathons vidéo réalisés pendant l'été dans les quartier de Chemin Bas d'Avignon et Gambetta dont certains sélectionnés dans le festival nimois Vidéo Party

- Vidéo t'chat : Malgré le confinement les ateliers d'avril ont eu lieu. Le résultat d'avril est visible ici : https://www.youtube.com/watch?v=u6_ZQaayCkA Cela a donné naissance au concept d'ateliers confinés.

- En novembre devait démarrer 2 projets avec la médiathèque de Saint-Gilles : "dis moi 10 mots" sur la thématique des "femmes qui ne manquent pas d'air" et un autre projet de maternelle autour de "Malala et son crayon magique", militante pakistanaise. 2 projets repoussés...j'espère

Projets futurs 2021

- Projet "Habit(er)" financé par la DRAC Occitanie et le Département du Gard
45000€ - Année 2021 - 2022
Manque 10000€ pour production des oeuvres (en cours avec Aigues Mortes + Grau du Roi)
4 résidences d'artistes sur toute la petite Camargue
Lux
Lep0le
Joris Brathuas
Julia

- "ACTE#1" Festival de la biodiversité du Château d'Espeyran
Budget de 15000€

- Accueil de 4 résidences chez Edit & P0llux
dont Robin Lopvet (photographe)
Report Résidence Corinne Serapion

- Continuité des ateliers en extérieur
Mercredi aprem chez Edit & Pollux

- Commercialisation de projections artistiques
Château Espeyran à St Gilles + Chemin bas d'Avignon à Nîmes + Abbatiale St Gilles

- Mise en place d'une projection Edit & P0llux (restitution d'ateliers) pour le mois de juin? (projet de projection TNTB pour acte1, ce même mois au même endroit, ça fait un peu beaucoup non?) dans l'ancien chœur de l'abbatiale

- Mise en place d'expo dans locaux vides de la SAT place de la république à Saint-Gilles.

- Projet média citoyen CPIE

Vigilance : Travail bénévole : monter un groupe média

- Mise en place d'une boutique en ligne
Vente production de l'association (fanzine, prod etc)

- Passeurs d'images
Dossier déposé le 30.11.2020 auprès de la DRAC Toulouse - CNC
-

5. Budget[1] de l'association

Année 2021 ou exercice du ..... au .....

Budget supplémentaire - demande pluriannuelle

Suppression du budget - demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	7 100	**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	20 053
Achats matières et fournitures	4 500	**73 - Dotations et produits de tarification**	
Autres fournitures	2 600	**74 - Subventions d'exploitation[2]**	70 800
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	10 930	DRAC Occitanie	20 200
Locations	6 970	DDCS	2 000
Entretien et réparation	3 600	Politique de la ville	4 500
Assurance	360	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		Occitanie	5 200
62 - Autres services extérieurs	51 642	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	39 818	Gard	35 200
Publicité, publication	9 824		
Déplacements, missions	1 800	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	200	Saint-Gilles	1 700
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	2 000
64 - Charges de personnel	18 231	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	9 031	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	9 200	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	4 000	**75 - Autres produits de gestion courante**	550
		756. Cotisations	50
		758. Dons manuels - Mécénat	500
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	700
67 - Charges exceptionnelles	200	**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		**78 - Reprises sur amortissements et provisions**	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		**79 - Transfert de charges**	
TOTAL DES CHARGES	92 103	**TOTAL DES PRODUITS**	92 103
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE[3]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		**87 - Contributions volontaires en nature**	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	**TOTAL**	0

[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

[3] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat, voir notice.